

DELIVEROO : un procès pour l'avenir du monde du travail

Le 7 mars 2022

Les 8, 9, 14, 15 et 16 mars se tiendra au Tribunal de Paris le procès pénal de Deliveroo.

Ce premier procès pénal de l'uberisation fait suite à des poursuites de l'URSSAF et à une enquête de la DIRECCTE pour travail dissimulé qui a mis à nu le système d'évitement du salariat développé par la plateforme, et donc la mise à bas du financement de notre protection sociale.

Nos organisations se sont constituées partie civile ou accompagnent certains coursiers parmi la centaine environ qui a fait de même. Elles seront représentées par Maîtres Mallem et Mention, un des enjeux étant d'appuyer l'action publique pour obtenir la

condamnation de la société pour travail dissimulé. Ils sont actuellement poursuivis pour une période allant de 2015 à 2017 et non dénonçons le fait que les abus continuent encore en 2022.

Un point presse sera organisé mardi 8 mars à 12 h sur le Parvis du (nouveau) Tribunal avant la première audience, prévue elle à 13h30, qui verra, entre autre, le premier interrogatoire du représentant de Deliveroo.

Contacts :

- **CLAP** : Jérôme Pimot **0616674814**
- **CNT-SO** : Etienne Deschamps **0605813215**
- **Solidaires** : Elie Lambert **0686453239**
- **SUD Commerce** : Moussa Koita **0689601023**



Union
syndicale
Solidaires

Union
syndicale
Solidaires
Fédération
Sud
commerces
& services